

2022/.....

Parafe

DELIBERATION N°310

AFFICHÉ
LE 20.09./2022.

OBJET : CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET DE PROFESSEUR DE MUSIQUE AU CONSERVATOIRE.

ENTENDU l'exposé de Marie-Laure MORELLI, Adjointe au Maire ;

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L.332-14 et L.332-8 ;

VU le tableau des emplois communaux ;

VU l'avis favorable du Comité technique du 21 septembre 2022 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE la création de deux emplois permanents de professeur de musique au conservatoire dans le grade d'assistant d'enseignement artistique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- ✓ Développer la curiosité et l'engagement artistique, transmette les répertoires les plus larges possibles en inscrivant son activité dans le projet d'établissement piloté par le Directeur
- ✓ Participer activement à la réflexion pédagogique, à la coproduction du projet d'établissement, coordonner ses programmes avec les autres enseignants, s'intégrer à la vie de l'établissement et à l'espace public
- ✓ Evaluer et perfectionner sa pratique instrumentale et pédagogique, se confronter aux différentes productions artistiques sur sa discipline, s'informer sur les recherches en matière de formation et d'organisation des études
- ✓ Dans le cadre du suivi et de l'orientation des élèves, accueillir, encadrer les élèves durant les manifestations et les évaluations organisées par le conservatoire, participation aux instances pédagogiques et administratives, suivi du dossier élève sur extranet.

PRECISE que ces emplois seront occupés par des fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par des agents contractuels relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 28 septembre 2022



Le Maire,
Jean-François ONETO.

2022/.....

Parafe

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Conseillers en exercice :	35
Présents :	22
Absents :	13
Pouvoirs :	9
Votants :	30
Convoqués le : 22 septembre 2022	

CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Monsieur Bruno WITTMAYER, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Patrick SALMON, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Madame Indira GOKOUL, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Béatrice LAINÉ.

ABSENTS NON EXCUSES : Madame Virginie NOTTOLA, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Aline PALOMARES

POUVOIRS DE : Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Madame Suzanne BARNET
Madame Esperance AUDINEAU	à	Madame Isabelle DUPUIT
Madame Indira GOKOUL	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Jean-François ONETO
Madame Valérie BOURGUIGNON	à	Monsieur Malek BENSAL
Madame Béatrice LAINÉ	à	Monsieur Jean-Pierre BARIANT

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est à noter que Monsieur Malek BENSAL est arrivé à la question n° 1 « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – exercice 2021 et Madame Espérance AUDINEAU à la question n°17 de l'ordre du jour « Demande de protection fonctionnelle d'une Adjointe au Maire ».